





# Adaptalia Métiers Santé

Commerces de détail non alimentaire - IDCC: 1517

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
<b>Honoraires paramédicaux</b>			
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	100 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>			
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Médicaments</b>			
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Moyens contraceptifs prescrits et non pris en charge Sécurité Sociale (forfait global par année civile)	100 euros	100 euros	100 euros
<b>Matériel médical</b>			
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	300 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Médecines non conventionnelles</b>			
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile) (ostéopathe, acupuncteur, pédicure-podologue, chiropracteur, diététicien, nutritionniste, psychomotricien et psychologue)	60 euros	120 euros	120 euros
<b>Prévention</b>			
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR <sup>(1)</sup>	100 % BR - MR <sup>(1)</sup>	100 % BR - MR <sup>(1)</sup>
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	30 euros	30 euros	30 euros
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros	100 euros

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
non garanti	60 % BR
non garanti	60 % BR
-	-
-	-
100 % BR	100 % BR
60 euros	60 euros
Oui <sup>(2)</sup>	Oui <sup>(2)</sup>
-	-
-	-
-	-



# Adaptalia Métiers Santé

Commerces de détail non alimentaire - IDCC: 1517

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
<b>Autres postes</b>			
Frais de Transports	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	-	-	250 euros
<b>Téléconsultation</b>			
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui
<b>My Easy Santé</b>			
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui
<b>Maternité</b>			
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	-	200 euros	200 euros
<b>AIDES AUDITIVES</b>			
<b>Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020</b>			
Equipements de classe 1 ou 2	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>	100 % BR - MR <sup>(4)</sup>	100 % BR - MR <sup>(5)</sup>
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
<b>Aides auditives à partir du 1er janvier 2021</b>			
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	900 euros - MR	1200 euros - MR	1200 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1400 euros - MR	1400 euros - MR	1600 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
non garanti	70 euros
-	-
-	-
200 euros	200 euros
8,6 % PMSS	15 % PMSS
non garanti	50 % BR
-	-
300 euros	300 euros
non garanti	300 euros
non garanti	50 % BR



# Adaptalia Métiers Santé

Commerces de détail non alimentaire - IDCC: 1517

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
<b>DENTAIRE</b>			
<b>Soins et prothèses 100% Santé</b>	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
<b>Soins (hors 100% Santé)</b>			
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	120 % BR - MR	120 % BR - MR	160 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	55 euros	110 euros	155 euros
<b>Prothèses (hors 100% Santé)</b>			
Prothèses à tarifs limités (Dans la limite de 100% de PLV-MR)	185 % BR - MR	330 % BR - MR	355 % BR - MR
Prothèses à tarifs libres (Limité à 3000 euros par année civile et par bénéficiaire, au delà nous garantissons 185% BR-MR)	185 % BR - MR	330 % BR - MR	355 % BR - MR
<b>Orthodontie</b>			
Orthodontie prise en charge	140 % BR - MR	275 % BR - MR	290 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (forfait global par an)	200 euros	400 euros	500 euros
<b>Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale</b>			
Implants dentaires (forfait global par an)	165 euros	330 euros	380 euros
<b>Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale</b>			
Prothèse dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait global par an)	200 euros	325 euros	450 euros

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
non garanti	65 % BR
55 euros	100 euros
145 % BR	145 % BR
145 % BR	145 % BR
135 % BR	180 % BR
200 euros	200 euros
300 euros	400 euros
125 euros	125 euros



# Adaptalia Métiers Santé

## Commerces de détail non alimentaire - IDCC: 1517

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
<b>OPTIQUE</b>			
<b>Verres et monture</b>			
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	156 euros - MR	301 euros - MR	400 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	276 euros - MR	501 euros - MR	650 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	316 euros - MR	651 euros - MR	750 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	56 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
<b>Autres postes Optique</b>			
Lentilles de contact correctrices prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	100 % BR - MR <sup>(6)</sup>	100 % BR - MR <sup>(7)</sup>	100 % BR - MR <sup>(8)</sup>
La chirurgie réfractive (forfait par œil et par année civile)	300 euros	600 euros	800 euros
<b>Itelis</b>			
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Formule 1	Formule 2
	-	-
	146 euros	250 euros
	226 euros	340 euros
	336 euros	342 euros
	46 euros	90 euros
	50 euros <sup>(9)</sup>	75 euros <sup>(9)</sup>
	300 euros	300 euros
	-	-

(1) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché (2) selon le poste auquel il est rattaché (3) + 6% PMSS (4) + 14,6% PMSS (5) + 17% PMSS (6) pour les lentilles prise en charge + 100 euros de forfait global par an (7) pour les lentilles prise en charge + 110 euros de forfait global par an (8) pour les lentilles prise en charge + 140 euros de forfait global par an (9) forfait global par an

### Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuillet 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1<sup>er</sup>, édite l'application mobile et la version web Easy Santé ([www.myeasysante.fr](http://www.myeasysante.fr)).